

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 12	<u>Pour</u> : 12+1 procuration	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-trois le 27 novembre à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 22 novembre 2023
Début de la séance : 20 heures- Fin de la séance 22h20

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	POUR	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	<i>Procuration</i>
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	<i>Absente</i>	MARENDA Vincent	POUR	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDA Yoann	POUR	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	<i>Absent</i>

ABSENT(S) EXCUSE(S): Pierre PEYRAZAT (Procuration à Bernard BAZINET),
Vincent MARENDA s'est retiré de la séance à 21h18 et n'a pas pris part au vote des délibérations n°50-51 et 52, 53

ABSENTS: Delphine DAGNAS, Sébastien VIGNERON

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard ROUMAT

2023-43 Rapport d'activités 2022 de la CCPN

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais validé en conseil communautaire le 09 octobre 2023.

En effet, chaque année, avant le 30 septembre, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI.

Ce rapport présente d'une part l'organisation interne de ses différents services et retrace d'autre part le bilan des actions engagées (économie, fréquentation des structures intercommunales, entretien, travaux, enfance jeunesse, action sociale, culture, tourisme, artisanat, associations, eau et assainissement etc)

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité du rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
Le Maire, Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 29 novembre 2023
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET



AR Prefecture

024-212400162-20231127-2023_43-DE
Reçu le 05/12/2023

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac-Affichage le 1^{er}/12/2023
Page 1 sur 1